

Qui sommes nous ?

Association loi 1901, déclarée en préfecture sous le numéro W792004300, Pas de chat sans toit a vu le jour en janvier 2014 grâce à la volonté de ses quatre membres fondateurs.

Elle a été créée pour répondre au manque d'associations de protection animale dans les Deux-Sèvres et à l'augmentation du nombre de chats en fourrière. Leur nombre dépasse souvent la capacité d'accueil maximum des refuges au détriment du confort des chats, des conditions d'hygiène et de leur état de santé.

Nos objectifs



Pas de chat sans toit s'est fixé pour objectifs de :

- Sauver les chats des fourrières, et plus particulièrement de celles du sud Deux-Sèvres,
- Leur dispenser les soins nécessaires,
- Leur offrir un toit dans une famille d'accueil,
- Les faire adopter,
- Promouvoir la stérilisation des chats.

Les familles d'accueil Un maillon essentiel



La famille d'accueil prend en charge un chat ou un chaton de notre association, afin qu'il retrouve la chaleur et les habitudes d'un foyer.

Il existe deux types de famille d'accueil :

Famille d'Accueil de Quarantaine

Accueillir au sein de son foyer, un protégé de l'association pendant sa période de quarantaine.

Famille d'Accueil Longue Durée

Accueillir jusqu'à son adoption un protégé de l'association qui a déjà effectué sa période de quarantaine.

Adopter un chat C'est en sauver deux !



Adopter un chat avec Pas de chat sans toit c'est offrir une vie nouvelle et la chaleur d'un foyer à un chat qui n'a pas eu de chance.

Adopter un chat avec Pas de chat sans toit, c'est permettre à un autre chat d'être sauvé par l'association.

Tous nos chats à l'adoption sont déparasités interne/externe, testés FIV/Felv, identifiés, vaccinés et stérilisés s'ils sont en âge de l'être.

Retrouvez-les sur notre site internet.

Le parrainage

Certains de nos protégés sont plus difficiles à faire adopter, et parmi eux il y a des chats FIV+, malades, handicapés ou trop vieux dont personne ne veut. Vous souhaitez les aider ?



Parrainez l'un d'entre-eux ! Cela permettra de financer ses soins vétérinaires et ses traitements. Nous vous enverrons de ses nouvelles régulièrement.

Le parrainage ouvre droit à une réduction d'impôts prévue aux articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts.

L'adhésion



Adhérer à l'association, c'est pouvoir également participer à la vie de celle-ci, lors des assemblées générales notamment.

Merci !

En 2017, grâce à vous, **60 chats** ont été recueillis par l'association et ont retrouvé la chaleur d'un foyer.

Continuons nos efforts...



Nous contacter

07 81 36 27 79

pasdechatsanstoit@gmail.com

www.pasdechatsanstoit.fr

12 impasse de Portomeau, 79210 PRIN DEYRANÇON



Association loi 1901
reconnue d'intérêt général

*Sans refuge,
gérée par des bénévoles
et œuvrant
grâce aux familles d'accueil
et aux dons.*